



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	2
		Fermé	11
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue.

La recommandation 1 mise en œuvre durant l'exercice concerne la mise à jour du cadre documentaire en lien avec la gestion des ressources humaines (RH). La Ville de Lancy a élaboré une politique RH décrivant les grands principes directeurs en matière de gestion du capital humain ainsi que les engagements qu'elle a pris envers ses collaborateurs-trices. La Ville a également adopté un règlement concernant le perfectionnement et le développement professionnel de ses collaborateurs-trices. En outre, le statut, entré en vigueur en 2023, va être modernisé dans les prochains mois. Ainsi, la Ville de Lancy tient désormais à jour son cadre réglementaire lié à la gestion des RH.

Les deux recommandations encore ouvertes ont fait l'objet d'un nouveau report respectivement au 31 décembre 2025 et au 30 juin 2025 :

- Les indicateurs clés en matière de pilotage des RH vont être produits grâce au futur système SIRH. Ce projet informatique est géré avec le Service Intercommunal d'informatique de l'ACG (SIACG) et en collaboration avec d'autres communes. Le projet a pris du retard en 2024, mais le déploiement des premiers modules est prévu au printemps 2025 pour la Ville de Lancy, qui est la commune pilote de ce projet (recommandation 3) ;
- Les rôles et les responsabilités RH sont en cours de clarification. Il est prévu que les descriptifs de postes liés aux fonctions RH soient validés d'ici fin mai 2025 (recommandation 5).

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 31.12.2022 31.12.2023 report 30.06.2025	Fermé
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 31.12.2021 31.12.2023 report 31.12.2025	Ouvert
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020 31.12.2022 31.12.2023 30.06.2024 report 30.06.2025	Ouvert
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020 report 31.12.2022	Fermé
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Fermé
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	De suite	Fermé